

DÉPARTEMENT COVID-19 : LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Lors de la séance publique ce vendredi 5 mars, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a voté le 2e volet de son plan de relance pour soutenir les acteurs du territoire les plus impactés par la crise sanitaire. Un investissement de 10 millions d'euros auquel s'ajoute un plan de relance social en faveur de l'emploi et de l'insertion.



Créé le: 4/03/2021

- Mis à jour le : 5/03/2021

Une mobilisation continue

Depuis le début de la crise sanitaire, le Département de Seine-et-Marne se mobilise (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/covid-19-le-departement-en-action>) pour soutenir les acteurs socio-économiques du territoire les plus impactés.

En juin dernier, un plan de relance touristique et économique de 45 millions d'euros (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/relance-touristique-et-economique-en-seine-et-marne>) a été voté par la collectivité afin de soutenir notamment le commerce local, l'hôtellerie et la restauration, la culture et le sport, ainsi que le tourisme.

En outre, des fonds d'urgence (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/des-fonds-d%27urgence-pour-soutenir-les-commerces-de-proximite>) ont été débloqués pour aider à la fois les commerces de proximité des centre-villes, les entreprises de spectacle cinématographique, sans oublier l'aide aux pépiniéristes. (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/presse/une-aide-de-200-000-eu-pour-la-filiere-horticole-de-seine-et-marne>)

10 M€ supplémentaires au plan de relance économique

Face à la persistance de la crise sanitaire et les restrictions d'activités qui en découlent, le Département investit 10 millions d'euros supplémentaires pour réduire les effets de la crise sur les 5 secteurs les plus impactés du territoire seine-et-Marnais : culture/loisir, restauration, commerces, solidarités et sport.



Restauration : 5 M€

Le Département de Seine-et-Marne se mobilise en faveur des restaurateurs traditionnels et des cafetiers qui subissent de plein fouet la crise sanitaire. Afin de soutenir la reprise d'activité dans ce secteur, clé de notre économie touristique, l'Assemblée départementale vient de valider un fonds de soutien s'élevant à hauteur de **5 M€**.

Ce fonds s'adresse aux établissements de restauration traditionnelle et débits de boissons hors chaîne, soit en viron 2 000 établissements en Seine-et-Marne. Les salles de réception gérées par des structures privées et soumis à une interdiction administrative depuis le 30 octobre 2020 pourront aussi faire une demande d'aide dans ce cadre.

À noter : [le dossier de demande d'aide](https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/soutien-la-reprise-dactivite-du-secteur-de-la-restauration) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/soutien-la-reprise-dactivite-du-secteur-de-la-restauration>) devra être complété et renvoyé avec les documents justificatifs requis au plus tard le 29 mars 2021.



Sport : 450 000 €

Les répercussions de la crise sanitaire n'excluent pas la pratique sportive et de loisirs, à l'arrêt depuis plusieurs mois. Le Département reconduit le fonds départemental d'aide au maintien de l'emploi sportif à hauteur de **100 000 €**.

Les 70% d'entreprises indépendantes du secteur sportif souffrent particulièrement de la crise en raison de leurs coûts fixes élevés. Le Département a approuvé une subvention de **350 000 €** destiné à soutenir les entreprises

éligibles dans le paiement de leurs loyers 2021 durant la période de fermeture administrative. La gestion opérationnelle de ce fonds est confiée à l'Union sport & cycle.



Culture et loisirs : 390 000 €

À travers le fonds départemental d'intervention d'urgence, la collectivité continue de soutenir les acteurs du milieu culturel et de loisirs qui concourent à l'attractivité touristique du territoire. Le Département reconduit le dispositif de soutien aux acteurs de loisirs à hauteur de **200 000 €**.

Concernant l'exploitation cinématographique, la prolongation du fonds de soutien a été votée, s'élevant à **190 000€** pour le premier trimestre 2021.

Par ailleurs, l'ensemble des îles de loisirs du territoire seine-et-marnais sont également en difficulté économique. C'est pourquoi le Département a voté un versement anticipé de la subvention départementale aux déficits d'exploitation des syndicats de gestion des îles de loisirs. Un crédit de 1,1 M€ a ainsi été inscrit pour couvrir la participation départementale relative aux comptes administratifs.



Commerces de centre-ville : 200 000 €

La collectivité vient de valider un nouveau fonds départemental d'urgence s'élevant à **200 000€** pour soutenir les commerces de centre-ville du territoire, fortement impactés par les effets de la crise sanitaire et du couvre-feu à 18h.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département s'appuie sur les EPCI ou communes compétents ainsi que sur des associations de commerçants pour contribuer à la continuité de l'activité commerciale et au développement de la vente en ligne.



Solidarités : un demi-million de masques pour les professionnels

Afin de soutenir les 3 500 professionnels des 150 services d'aide et d'accompagnement à domicile qui aident au quotidien plus de 16 000 personnes présentant une perte d'autonomie, le Département fait l'acquisition d'un **demi-million de masques** (FFP1 et FFP2), ainsi que des charlottes, sur-chaussures, visières, etc.

Mesures d'aides complémentaires

En complément de ces mesures, le Département envisage la mise en œuvre de mesures complémentaires dans l'hypothèse d'une persistance de la crise sanitaire au-delà du premier trimestre 2021, à hauteur de **2,5 M€**.

Un plan de relance social

S'ajoute à ces aides, un plan de relance social en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion en Seine-et-Marne.

Ce plan a pour objectif de répondre à un double enjeu : celui du retour à l'emploi des usagers et celui de l'aide au recrutement des entreprises, en ajustant et créant toutes les passerelles nécessaires et pertinentes pour le retour vers l'emploi. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, aux moins de 25 ans et aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Communiqué de presse - séance publique 5 mars 2021 - phase 2 du plan de relance.pdf PDF - 617.54 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/communiqué-de-presse-seance-publique-5-mars-2021-phase-2-du-plan-de-.pdf)